

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 10 juin 2025	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 18 Absents : 1 Votants : 21 (dont 3 pouvoirs)
---------------------------------------	---

PRESENTS :

M. AUBRUN Thomas ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GENTY Frédérique (suppléante) ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LIGNE Alain ; M. MONTIBERT Jean-Paul (suppléant) ; M. PILLOT Jean ; M. POTET Christophe (suppléant) ; M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise.

ABSENTS EXCUSES :

M. CHARBONNEAU Claude ; M. CESBRON Patrice ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DUPAS Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; M. METREAU Jacques ; M. MOTARD Jérôme ; Mme NOLOT Monique ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. THOMAS Patrice ; M. WOJTCZAK Richard.

M. BARREAU Dominique a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;

M. FUZEAU Bruno est remplacé par M. MONTIBERT Jean-Paul ;

M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ;

M. NOIRAUD Bernard est remplacé par Mme GENTY Frédérique ;

M. SOULARD Claude a donné pouvoir à M. JEUDI Daniel ;

M. WANLIN Jean-Michel a donné pouvoir à Mme RICHARD Françoise.

ABSENTS :

M. AIGUILLON Mickaël.

Secrétaire de séance : M. JEUDI Daniel

**RESSOURCES HUMAINES
PLAN DE FORMATION 2025-2027**

Monsieur le Président expose :

- Vu loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur la fonction publique territoriale modifiée par la loi 84-594 relative à la formation des agents de la FPT ;
- Vu l'article 7 de la loi du 19 février 2007 qui stipule que les collectivités doivent établir un plan de formation annuel ou pluriannuel déterminant le programme d'actions de formations tel que :
 - la formation d'intégration et de professionnalisation,
 - la formation de perfectionnement,
 - la formation de préparation aux concours et examens professionnels.
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 15/04/2025 ;

Considérant qu'un plan de formation est un document prévoyant, sur une période annuelle ou pluriannuelle, les objectifs et les moyens de formation qui doivent permettre de valoriser les compétences et le développement de la structure ;

Considérant que la formation doit être au service du projet de la collectivité et rejoindre également les besoins de l'individu,

Considérant que le précédent plan de formation (2023-2024) est arrivé à terme, il convient de procéder au renouvellement de celui-ci pour une période de 3 ans (2025-2027) ;

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver le renouvellement du plan de formation pluriannuel de 2025-2027 tel que présenté et annexé à la présente délibération ;

Conformément aux observations du CST les grades ont été rajoutés ;

Il est précisé que les coûts de formation seront pris en charge par le SEVT lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre du CNFPT,

Il est également précisé que les crédits correspondants sont prévus et seront inscrits aux budgets.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ APPROUVE le renouvellement du plan de formation pluriannuel de 2025-2027 tel que présenté et annexé à la présente délibération
- ✓ PRECISE que les coûts de formation seront pris en charge par le SEVT lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre du CNFPT,
- ✓ PRECISE que les crédits correspondants sont prévus et seront inscrits aux budgets.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRE

